

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département Europe et International

Arab East Colleges
Riyad, Royaume d'Arabie Saoudite

Master Droit public

Documents d'évaluation et
d'accréditation

- 1/ Rapport d'évaluation
- 2/ Décision d'accréditation

Mars 2017

Sommaire

Documents d'évaluation et.....	1
d'accréditation	1
Rapport d'évaluation.....	3
Présentation de la formation	8
a. Finalité de la formation.....	9
b. Positionnement de la formation	10
c. Organisation pédagogique de la formation	11
d. Pilotage de la formation	12
Décision d'accréditation	21
SIGNATURE.....	25

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département Europe et International

Arab East Colleges
Riyad, Royaume d'Arabie Saoudite

Master Droit public

Rapport d'évaluation

Mars 2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département Europe et International

L'Arab East Colleges a demandé l'évaluation de son Master Droit public par le HCERES. Le référentiel d'évaluation utilisé est le référentiel spécifique d'évaluation externe des formations à l'étranger, adopté par le Conseil du HCERES le 4 octobre 2016. Il est disponible sur le site internet du HCERES www.hceres.fr.

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

Pour le comité d'experts,²

Philippe Didier, président du comité

En vertu du décret n°2014-1365, November 14th, 2014,

¹ Le président of HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5).

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Rapport d'évaluation du comité d'experts

Fiche d'identité de la formation

Université/établissement : Arab East Colleges for Higher Studies

Composante, faculté ou département concerné : Faculté de Droit

Nom de la formation : Master en droit public

Filière spécialisée ou spécialité :

Année de création et contexte: 2010

Lieu(x) où la formation est dispensée :

Arab East Colleges
Cité el kayraoun,
BP 53354
Riyad. 11583
Royaume d'Arabie Saoudite

Responsable de la formation

Nom, prénom : D. Khaled Al Omair

Corps et grade : Maitre de conférences

Discipline principale enseignée : Droit administratif, procédures administratives

Résultats des accréditations antérieures et système qualité mis en place

Première demande d'accréditation par un organisme étranger au pays.

Moyens humains et matériels mis à disposition de la formation

L'East Arab Colleges dispose d'un campus autonome installé à la sortie nord de Riyad. Le campus, d'une emprise foncière total de 18 000 m² est composé d'un seul bâtiment qui accueille les 11 facultés, les bibliothèques et les services généraux de l'établissement. Le bâtiment a été construit en 2010 à l'occasion de l'installation de l'Arab East Colleges. Il offre de bonnes conditions de travail aux étudiants et aux enseignants.

L'établissement dispose de moyens administratifs et pédagogiques importants : 88 salles d'enseignement, 4 salles de conférence et d'événement, 2 amphithéâtres, 3 laboratoires informatiques, 2 bibliothèques (une pour les femmes, une autre pour les hommes) et une salle d'audience qui permet aux étudiants en droit de simuler des procès. Les salles de cours, d'informatique et les bibliothèques sont toutes équipées d'outils de projection.

Conformément à la législation du pays, l'enseignement des hommes et des femmes est séparé. Les locaux sont équipés pour permettre le respect de cette séparation. Les locaux de circulation sont séparés et distincts. Les salles de cours sont dédoublées pour qu'un même enseignant puisse simultanément s'adresser aux deux publics. Il existe deux bibliothèques distinctes et les deux disposent des mêmes ouvrages. Les bureaux des enseignants sont dans un espace mixte. Le comité a pu visiter les deux sections du bâtiment et n'a pas constaté de différence entre les deux.

Le fonds de la bibliothèque semble limité. Toutefois, le budget alloué à la bibliothèque a augmenté, en particulier le budget alloué à la bibliothèque pour le département droit. Par ailleurs, il existe une bibliothèque numérique, qui permet d'accéder à des ouvrages et des revues en ligne : la faculté de droit est affiliée à la bibliothèque numérique saoudienne (qui fournit environ 120 bases de données), ainsi qu'à des réseaux numériques de recherche d'universités étrangères arabophones.

Le bâtiment comprend des bureaux pour le personnel enseignant et des bureaux pour le personnel administratif.

Il dispose d'ascenseurs, dont un qui est spécialement mis à disposition des étudiants handicapés, ainsi que de places de parking à disposition des étudiants et du personnel.

Le Master en Droit public ne dispose pas de locaux qui lui soient spécifiquement dédiés. Il partage les salles de cours avec les autres formations dispensées par l'établissement.

Effectifs étudiants et leur typologie sur les 4 dernières années

Etudiants	2012/2013		2013/2014		2014/2015		2015-2016	
	s1	s2	s1	s2	s1	s2	s1	s2
Nb d'inscrits en début d'année	17	20	20	27	64	38	32	25
Nb d'abandon définitif					2	1	1	1
Nb de diplômés	15	16	17	17	27	-	-	-

Composition du comité d'experts

- Philippe DIDIER, Professeur à l'Université Paris Descartes, Président du Comité
- Johanna GUILLAUMÉ, Professeur à l'Université de Rouen, Doyen de la Faculté de Droit, Expert
- Jean-Jacques ANSAULT, Professeur à l'Université de Rouen, Expert
- Maxime TOUCHAIS, Doctorant à l'Université Paris Descartes, Expert

Le HCERES était représenté par Martin LEBEAU, Délégué scientifique.

L'évaluation porte sur l'état de l'établissement au moment où les expertises ont été réalisées.

On trouvera les CV des experts en se reportant à la *Liste des experts ayant participé à une évaluation par le HCERES* à l'adresse URL [6](http://www.hceres.fr/EVALUATIONS>Liste-des-experts-ayant-participe-a-une-evaluation</p></div><div data-bbox=)

Description de la visite sur site

- Date de la visite : les 11 et 12 décembre 2016
- Résumé du déroulement :

La visite du comité d'expert s'est entièrement déroulée sur le campus de l'Arab East Colleges. La visite sur site a comporté la visite des bâtiments et la rencontre avec les différentes parties intéressées. Les rencontres ont été tenues dans différentes salles mises à disposition du comité en fonction des besoins.

- Organisation de la visite :

L'organisation de la visite a été établie selon les vœux que le comité avait exprimés. L'établissement y a répondu positivement et sans difficultés. Sur place, la visite s'est déroulée conformément au planning établi. Aucun changement notable n'a été imposé au comité.

Le comité exprime sa plus grande reconnaissance à MM. MAJED AL-ETELL et IBRAHIM AL-TALASI du département des relations publiques pour leur disponibilité et leur aide lors de sa présence sur le site.

- Coopération de la formation et de l'établissement à accréditer :

Le comité ne peut que se féliciter de l'attitude de l'AEC pendant la phase de préparation de la visite ou lors de la visite. Le comité salue la volonté de l'AEC que la langue de travail de l'évaluation soit le français alors même que le français n'est la langue d'aucune des parties intéressées locales.

Le rapport d'auto-évaluation a été envoyé conformément aux dates prévues. Il contient les informations qui étaient demandées.

Sur place, le comité a pu procéder aux investigations qu'il souhaitait. Aucune demande d'information supplémentaire n'a été refusée.

Le comité a pu rencontrer le personnel enseignant masculin et féminin, de même qu'il a pu rencontrer les étudiants et les étudiantes. Les rencontres ont été soit communes, soit séparées.

Le comité exprime sa reconnaissance à la direction ainsi qu'aux personnels de l'établissement pour leur investissement dans le processus d'évaluation et leur disponibilité lors de la visite.

Le comité n'a aucune réserve sur la collaboration de l'établissement et est convaincu qu'aucune information pertinente ne lui a été dissimulée.

- Personnes rencontrées

Au cours de la visite, le comité a rencontré différentes parties intéressées par la formation. Les rencontres ont été communes au Master Droit privé et au Master Droit public.

- Direction de l'établissement :

- Pr. Abdullah M. AL-FAISAL, Fondateur et Vice-Chancelier
- Pr. Said ALMALLAH, Doyen
- Dr. Khalid ALOMAIR, chef du département de Droit
- Dr. Raed BOUKHCHINA, Maitre-assistant, rapporteur général du rapport d'autoévaluation
- Dr. Almoez A. ZAABI Maitre-assistant, réviseur du rapport d'autoévaluation
- Dr. Jamal AZIBI, Maitre-assistant, coordinateur de l'autoévaluation

- Equipe enseignante :

- Dr. Khalid AL-OMEIR, Advisor & Supervisor Department of Law
- Pr. Ali HAMMAD, Professor
- Pr. Ahmad BAHGAT, Professor
- Pr. Mohamed SAAD, Professor
- Dr. Zaben AL-ZABEN, Associate Professor
- Dr. Nessrein MUNSWOR, Assistant Professor
- Dr. Raed BOUKCHINA, Assistant Professor
- Dr. Mayada AL-MAHROQI, Assistant Professor
- Dr. Mohga ABDELKARIM, Assistant Professor
- Dr. Yasser ABDELAAL, Assistant Professor
- Dr. Mohammed MOURSI, Assistant Professor
- Dr. Alaa EID TAHIA, Assistant Professor

- Étudiants suivant la formation :

- Hamdah ALANZI, parlementaire
- Hamsaa BIN KHUDHAYR, juriste Alyamama Company
- Rajaa ALRESHAID, étudiante
- Razan ALDOSAIMANI, étudiante

- Abeer ALKHAMSHI, chercheuse, Altakamol Company
- Ghaida ALYOUSEF, étudiante
- Muna AL ANEZI, conseiller, cabinet du Ministre du travail
- May AL SHAWI, fonctionnaire
- Nourah ALZAMEL, fonctionnaire à la Garde Nationale
- Basmah BINKHRAYF, étudiante

- Mitrik ALSOBAIEE, avocat
- Mohammed BIN SAFRAN, juriste
- Mohammed ALFADHEL, conseiller juridique
- Abdulmohsen ABABOTAIN, juriste
- Abdullah ALMUSHEGAH, avocat
- Mohammed MONIS, juriste
- Suheim ALSUHEIM, juriste
- Faisal ALDERAAN, conseiller juridique
- Faisal ALNASSER, Avocat
- Hassan ALSHAMMARI, conseiller juridique

- Diplômés et employeurs
- Ola AL DAWSARI, assistant universitaire, Princess Noura University
- Norah ALRASHEED, avocate
- Bushra ALANAZI, Avocate, assistant universitaire Princess Noura University
- Gadah ALOTAIBI, conseiller juridique
- Hessah ALOMAIRINI, avocate
- Ahlam ALMUTAIRI, conseiller juridique Alfozan company
- Haya AL SHUAIBI, assistant universitaire King Saud University
- Mai ALMOHANNA, biologiste (PhD)
- Hanadi AL-AJMI, avocate,
- Mona AL THUNAYYAN, conseiller juridique

- Abdullah ALOTAIBI, conseiller juridique, Communications and Information Technology Commission
- Ibrahem AKBAR, conseiller juridique, ministère de l'information
- Mohamed ALZAHRANI, Avocat
- Nawaf ALZAHRANI, Avocat
- Abdulaziz ALFAWAZ, Avocat
- Abdulrahman ALFAWAZ, Avocat
- Diab ALQAHTANI, Avocat
- Yaqoub ALMUTAIR, Avocat
- Khalid ALSERHEED, Juge

Le comité a en outre rencontré M. Laurent GILLARD, conseiller de coopération et d'action culturelle à l'Ambassade de France en Arabie Saoudite.

- Problèmes éventuels : le comité ne signale aucun problème particulier.

Présentation de la formation

L'Arab East Colleges est un établissement d'enseignement supérieur privé fondé en 2008 qui ne propose que des formations au niveau Master. Parmi ces formations, l'établissement propose un Master en droit public.

Cette formation est strictement juridique et n'inclut pas l'étude de la Sharia. Elle couvre les domaines essentiels du droit public (en ce compris le droit pénal).

Cette formation vise à donner une éducation juridique de haut niveau, à destination essentiellement de professionnels saoudiens déjà en activité. Le public qui suit la formation dispose en majorité d'une formation juridique antérieure de niveau Bachelor mais la formation est aussi ouverte aux professionnels de la justice qui disposent d'une formation exclusivement en Sharia.

Le master n'est pas spécialisé au-delà du champ « droit public ». Dans le paysage saoudien, la formation est relativement innovante par le choix d'une formation exclusivement juridique et accessible à égalité aux hommes et aux femmes.

La demande d'évaluation et d'accréditation auprès du HCERES s'inscrit dans la politique d'excellence menée par la direction de l'établissement. Le Master en droit public s'est soumis au protocole d'évaluation et d'accréditation développé par le HCERES. L'Arab East Colleges a remis au comité d'expert un rapport

d'autoévaluation fournissant des réponses étayées aux questions relatives aux finalités de la formation, son positionnement, son organisation pédagogique et son pilotage.

Synthèse de l'évaluation

a. Finalité de la formation

Observation préalable

Le Droit occupe une place particulière en Arabie Saoudite qu'il convient de prendre en compte pour apprécier la finalité de la formation. Le Royaume d'Arabie Saoudite est fondé sur la Sharia. Le Droit, au sens international du mot (c'est-à-dire des normes choisies par les autorités étatiques, conformément au système constitutionnel national, et formant un ensemble cohérent, constant et prévisible) joue un rôle moindre que dans la pratique internationale ou même régionale. La régulation des rapports sociaux est partagée entre le Droit et la Sharia, celle-ci étant le mode de régulation le plus ancien et le mieux établi. Les juges reçoivent une formation multidisciplinaire.

La capacité des autorités publiques à édicter des normes générales est limitée puisque il convient qu'en aucun cas celles-ci n'empiètent sur les commandements de la Sharia et que tout juge doit veiller au respect de cette primauté.

La mise en œuvre concrète de la répartition du rôle respectif de la Sharia et du Droit demeure une question importante dans la vie du Royaume même si on peut constater le développement de la place du droit.

Depuis 2001, le code de procédure pénale prévoit expressément le principe de légalité des peines (c'est-à-dire le principe selon lequel une personne ne peut être condamnée qu'en vertu d'une incrimination existante au moment des faits), l'incrimination pouvant résulter soit du Droit étatique, soit de la Sharia.

Sur le plan institutionnel, un programme de refonte des tribunaux a été lancé en 2007 et est en cours de concrétisation. Il comprend, entre autre, la création d'une Cour suprême, de juridictions d'appel et le transfert d'une partie des compétences des tribunaux islamiques vers de nouveaux tribunaux étatiques.

La mise en place d'une formation avancée, exclusivement consacrée au droit, doit être saluée. Il doit être aussi salué que cette formation a trouvé son public, révélant le développement d'un véritable besoin de compétence en Droit, distinct de la compétence en Sharia.

Référence 1-1 : Les objectifs de la formation en matière de connaissances et de compétences à acquérir sont explicites.

En ce qui concerne les objectifs liés aux connaissances et aux compétences à acquérir, le master évalué propose une formation généraliste en droit public. Il entend assurer une formation scientifique, académique et professionnelle dans le domaine du droit. La formation se veut donc à la fois théorique et pratique. Des enseignements méthodologiques viennent s'ajouter aux enseignements de fond. Les méthodes enseignées initient les étudiants aux exigences spécifiques aux activités juridiques. Ceux-ci sont ainsi amenés à travailler leur raisonnement et à penser comme des juristes. Dans le même temps, l'université se donne pour objectif de préparer les étudiants à exercer une activité professionnelle dans les principaux métiers du droit, tels que la profession d'avocat, de conseiller juridique, de juge, de notaire. Les deux formations permettent également d'accéder à d'autres professions pour lesquels des connaissances juridiques sont indispensables mais dont le droit ne constitue pas pour autant le cœur de métier. Quelque soit le métier envisagé, l'importance de l'insertion professionnelle est prise en compte dans les enseignements dispensés. Les discussions menées sur place ont montré que les thèmes abordés soulevaient des aspects pratiques et n'ignoraient pas les enjeux de la vie professionnelle.

S'agissant de la visibilité des objectifs pédagogiques, il est à noter que les intitulés de la formation reflètent bien son contenu. Le master est consacré à l'étude du droit positif dans les principales matières qui structurent son domaine. Il est ainsi clairement affiché que le master offre une formation juridique portant sur le droit positif, tel qu'il est pratiqué en Arabie Saoudite, et non une formation théologique. Par ailleurs, le collège jouit d'une bonne réputation et d'une bonne visibilité qui permettent aux étudiants de connaître, avant l'inscription, les formations dispensées. À cette fin, un certain nombre de brochures sont mises à leur disposition. De plus, l'université dispose d'un site qui permet de transmettre les informations la concernant (actuellement en arabe, il n'a pas été possible de constater la visibilité et la clarté des informations diffusées sur le site), et se montre active sur les réseaux sociaux. Les discussions avec les étudiants ont permis de montrer que ces derniers avaient choisi leur formation en toute connaissance de cause et que celle-ci leur avait été préalablement recommandée. Le master de droit public bénéficie par ailleurs d'une aura particulière auprès des étudiantes qui semblent nombreuses à préférer une formation de droit public à une formation de droit pénal et à choisir l'Arab East Colleges pour cette raison.

Grâce au document transmis au début des cours, les étudiants sont mis rapidement dans les conditions de connaître les objectifs et les compétences à acquérir. Ce document fixe un certain nombre d'exercices parmi

lesquels figurent des recherches sur des sujets théoriques et pratiques. Ces recherches sont bienvenues compte tenu du profil des étudiants qui possèdent déjà, pour la plupart, un travail. La formation mêle ainsi l'apprentissage à des travaux plus personnels. La diversité des approches constitue un atout pour l'université et, pour cette raison, ces deux aspects de la formation doivent être conservés. L'engouement des étudiants pour les exercices de recherche s'est d'ailleurs avéré manifeste. La qualité de l'enseignement risquerait d'en souffrir si l'apprentissage des connaissances prenait le dessus sur les travaux de recherche. Aussi, si la compréhension et la maîtrise des différents enseignements paraissent indispensables pour initier le raisonnement juridique, il incombe également à l'université de favoriser l'autonomie dans le travail et la réflexion personnelle que seuls des exercices ouverts, octroyant une certaine marge de liberté, permettent de travailler.

Par ailleurs, il a été signalé que la plupart des étudiants avaient reçu une formation juridique antérieure leur permettant d'accéder au master. Toutefois, certains d'entre eux proviennent d'autres disciplines et ne disposent pas, de par leur formation, des connaissances juridiques nécessaires. Le comité a compris qu'une formation préparatoire spécifique leur était destinée avant d'entrer dans le master, afin de combler leurs lacunes. Il existe cependant un risque que cette formation ne permette pas à ces étudiants de rattraper leur retard. Si cela devait se traduire par des différences de niveaux significatives, l'université serait peut-être amenée à revoir ses objectifs ou ses méthodes. Il convient de veiller à ce que l'écart entre les étudiants ne soit pas trop important et en particulier dans le cas de figure qui vient d'être soulevé. En tout état de cause, il appartient à l'université de conserver la qualité du diplôme et de ne pas revoir à la baisse ses objectifs.

Référence 1-2 : Les débouchés en matière de métiers et de poursuite d'études sont explicites.

En ce qui concerne les débouchés, la formation se donne pour objectif de préparer les étudiants à l'un des métiers du droit, et effectivement, les diplômés rencontrés reçoivent des propositions en sortant de leur formation. La formation s'est fixée pour objectif de répondre à la demande croissante du marché du travail, lequel offre de plus en plus d'opportunités notamment pour les femmes au fur et à mesure que les professions juridiques leurs sont ouvertes. Les attentes des différentes parties prenantes sont prises en compte par le biais de questionnaires adressés aux étudiants, aux diplômés et aux employeurs. En définitive, le master permet d'accéder à des postes de qualité aussi bien dans le secteur privé que dans le secteur public. Plus précisément, étant donné que les étudiants appartiennent déjà pour la plupart au monde du travail, le master est l'occasion, pour eux, de faire évoluer leur carrière professionnelle. Ces programmes ouvrent donc des perspectives pour ceux qui exercent déjà une fonction et souhaite poursuivre leurs études supérieures en approfondissant leurs connaissances et leurs compétences juridiques.

La discussion avec les étudiants et celle avec les diplômés a permis de constater que les deux formations de droit dispensées par l'Arab East Colleges avaient été recommandées par les anciens diplômés. Les perspectives de débouchés sont donc bien connues des étudiants qui choisissent l'une de ces deux formations. On peut néanmoins souligner que le master a des intitulés généralistes. Ceci présente l'avantage de fournir des perspectives de carrière diversifiées. Mais la généralité de la formation, à l'échelon du master, peut également constituer un défaut si elle empêche les étudiants d'accéder au savoir de plus en plus spécifique que requiert le monde professionnel. Il a été signalé que ce choix était dicté par des spécificités locales et tenait compte de l'offre globale de formation de la région qui ne permettrait pas à l'heure actuelle de fournir des masters plus spécifiques. En tout état de cause, compte tenu du fait que le master constitue pour beaucoup la dernière année de formation, il importe pour l'université de s'assurer que les masters permettent d'acquérir des connaissances et des aptitudes suffisamment spécialisées pour préparer les futurs diplômés à l'exercice de la profession à laquelle ils aspirent.

b. Positionnement de la formation

Référence 2-1 : La formation indique son positionnement dans un espace local, régional, national ou international, selon les cas.

En 2011, le Royaume d'Arabie saoudite comptait 21 universités publiques à vocation généraliste, 12 universités privées et 15 facultés privées (source : Ambassade de France). Parmi l'ensemble de ces établissements seuls quelques-uns proposent une formation juridique.

L'Arab East Colleges a été créé en 2008 sous le nom de « Al Faisal Graduate School », changé en « Arab East Colleges » en 2012.

L'AEC présente la particularité de n'offrir des formations qu'au niveau Master. Il est aussi le premier à offrir un programme de Master en droit public ouvert aux femmes.

A l'heure actuelle, le programme de Master en droit public est principalement centré sur le Royaume. Il vise à contribuer à la formation supérieure de nationaux déjà en activité et qui veulent approfondir leurs compétences dans le droit national.

Référence 2-2 : L'articulation entre la formation et la recherche est clairement établie.
Il n'y a pas de centre de recherche dédié au droit au sein de l'établissement. Les travaux de recherches sont exclusivement individuels même s'ils bénéficient d'incitations informelles de la part de la direction.
Il n'y a aucun intervenant extérieur qui fasse partie de l'équipe enseignante. Tout au plus, on peut observer que certains enseignants ont eu dans le passé ou ont encore une activité professionnelle en parallèle à leurs enseignements.

Référence 2-3 : La formation explicite ses relations avec les entreprises, associations et autres partenaires industriels ou culturels éventuellement internationaux.

En octobre 2016, l'établissement a signé un accord de coopération avec la Saudi Organisation For Public Accountants (SOPCA). Cet accord n'est pas spécifique aux programmes juridiques et n'a pas produit de retombées concrètes pour le master Droit public.

Référence 2-4 : La formation explicite la valeur ajoutée de ses partenariats avec des établissements d'enseignement supérieur étrangers.

Les liens internationaux sont modestes. Quelques accords existent avec des universités égyptiennes et sud-africaines mais ils ne sont pas spécifiques au programme de droit public. Ils couvrent une coopération globale, au niveau de l'établissement, qui semble déboucher sur peu d'initiatives concrètes, sinon des possibilités d'échanges de livres entre les bibliothèques.

Il n'y a pas de mobilité étudiante ou enseignante. Il n'y a pas d'enseignement des langues étrangères.

c. Organisation pédagogique de la formation

Observation préalable

Conformément aux exigences religieuses et traditionnelles du Royaume, l'enseignement n'est pas mixte. Il est important que l'établissement poursuive ses efforts pour offrir une éducation identique aux étudiants et aux étudiantes. L'investissement en moyens matériels et humains doit continuer à être équilibré pour maintenir l'homogénéité de la formation. Il y a là une considération de la plus haute importance pour la reconnaissance de l'établissement au niveau international.

Référence 3-1 : La structure de la formation est adaptée aux différents parcours étudiants.

La formation en droit proposée dans l'établissement présente en effet la particularité de n'être ouverte qu'au niveau master. Il en résulte que les étudiants sont, le plus souvent, déjà insérés professionnellement. L'organisation des études tient compte de cette spécificité, puisque les cours ont lieu en fin de journée, après les horaires de travail.

D'une manière générale, la structure de la formation Master droit public est adaptée aux différents parcours étudiants. A ce propos, l'on relèvera notamment la cohérence des modules - obligatoires et optionnels - avec les objectifs de la formation, lesquels permettent une spécialisation progressive des étudiants et ce dans les domaines du droit civil *stricto sensu*, du droit commercial ou du droit processuel.

Dans le cadre de chacun des enseignements, les étudiants sont amenés à apprendre les principales notions des matières étudiées et à réaliser des recherches sur des thèmes en lien avec le cours dispensé. Pour ce faire, un document fixant les objectifs et les exercices à réaliser dans chaque matière est transmis aux étudiants au début de chaque cours. Ce document est rédigé par le département de l'université auquel sont rattachés les deux masters et non par les enseignants eux-mêmes. Ces derniers sont alors tenus de suivre le programme établi et les exercices fixés par l'université.

Référence 3-2 : Le contenu de la formation est en cohérence avec les exigences du monde socio-économique.

Le contenu de la formation apparaît en parfaite conformité avec les exigences du monde socio-économique. A ce titre, l'on constate que le Master droit public permet aux étudiants d'être mis en relation avec les entités gouvernementales, juridictionnelles et administratives, ce que saluent non seulement les participants au programme mais aussi les professionnels qui emploient des étudiants déjà insérés dans la vie active et sont aussi appelés à opérer d'éventuels recrutements. Cela étant, en pratique, dès lors que ce sont des étudiants déjà insérés dans la vie active (salariés, professions libérales) qui sont les plus nombreux au sein de la formation, il va de soi que les instances de la Faculté déterminent surtout le choix des matières enseignées en fonction des attentes du marché de l'emploi et plus exactement de la demande de formation.

La formation en droit est ouverte sur l'extérieur grâce à la création d'un « comité des activités scientifiques et de service de la société civile ». Ce Comité organise des évènements au sein de la faculté : par exemple, une conférence sur les droits de l'enfant, une conférence organisée avec des médecins pour expliquer les dangers de l'obésité, une action de sensibilisation contre les effets néfastes des stupéfiants avec la collaboration du ministère de l'intérieur, etc.

Référence 3-3 : Les projets et stages forment une modalité pédagogique essentielle qui est spécifiquement accompagnée.

Il n'y a pas de politique spécifique de stages. Ce choix s'explique par le contexte dans lequel opère le programme. Les étudiants qui suivent le programme sont déjà engagés dans la vie active et suivent le programme pour avoir un complément de formation théorique. La formation par le stage est sans objet à leur égard.

Référence 3-4 : La formation permet à l'étudiant d'acquérir des compétences utiles à son insertion professionnelle ou sa poursuite d'études.

La formation intègre des mises en situation par le biais de « procès fictifs », particulièrement appréciés des praticiens. Le souci de connaissance du monde de la recherche n'est pas oublié si l'on considère l'existence d'un module obligatoire consacré aux « règles de méthodologie de recherche scientifique ». En recherche, l'absence actuelle d'apprentissage de langue étrangère constitue une faiblesse significative de la formation à laquelle il convient impérativement de remédier.

En outre, la formation intègre un projet de recherche - mémoire - qui fait l'objet d'une particulière attention. Nombre de documents d'information permettent aux étudiants d'appréhender ce projet ; des comités internes au Département Droit interviennent à toutes les étapes du processus. Les entretiens avec les étudiants ont ainsi permis au comité de constater que les membres du corps enseignant assurent un suivi très sérieux de ce travail.

Référence 3-5 : La formation encourage les TICE et les pratiques pédagogiques innovantes.

La formation repose sur un enseignement présentiel. Il n'y a pas d'emploi spécifique des TICE au-delà de l'environnement numérique de travail et des présentations sur vidéoprojecteur.

Référence 3-6 : La formation propose des dispositifs spécifiques d'aide à la réussite.

Concernant les dispositifs spécifiques d'aide à la réussite, ces mêmes enseignants participent activement au suivi individuel des étudiants, en sus de procédures *ad hoc* qui font l'objet d'un suivi d'exécution particulièrement structuré et qui visent d'une part à assurer la formation des enseignants aux missions d'aide à la réussite, d'autre part à impliquer ces enseignants dans le suivi et l'accompagnement des étudiants dont la responsabilité leur aura été confiée.

Référence 3-7 : La formation prépare ses étudiants à l'international.

Force est de constater le caractère lacunaire de la préparation des étudiants à l'international. Certes, certaines spécificités locales sont de nature à expliquer une telle situation. Et de fait, la plupart des étudiants qui suivent la formation souhaitent bonifier des perspectives de carrière en Arabie Saoudite en cherchant à actualiser leurs connaissances et n'entendent pas poursuivre leur cursus à l'étranger.

d. Pilotage de la formation

Référence 4-1 : La formation est mise en œuvre par une équipe pédagogique formellement identifiée.

Le Département Droit est composé de 6 enseignants (Professeurs, Maîtres de Conférences et Maîtres Assistants), dont une enseignante, tous docteurs en Droit et ayant chacun une expérience préalable de l'enseignement, en Arabie Saoudite ou à l'étranger (Egypte, Maroc, Libye, Jordanie, Bahreïn).

L'évolution de la part des femmes dans le corps enseignant et la reconnaissance des compétences dont elles peuvent être porteuses sont des considérations de la plus haute importance dans la reconnaissance de l'établissement au niveau international.

Aucun intervenant extérieur issu du monde professionnel n'intervient dans les masters en droit, ce qui est d'ailleurs relevé comme un point faible par le dossier d'auto-évaluation.

L'organigramme montre que le pilotage de la formation est clairement défini. Le département droit est divisé en deux branches : Master droit privé et Master droit public. Pour chacun de ces masters, il existe un

coordinateur. Les actions de ces deux coordinateurs sont elles mêmes coordonnées par le chef du département droit, placé sous « l'autorité » du Doyen. Il existe également un rapporteur du département droit (une enseignante maître-assistante), dont le rôle s'apparente à celui de secrétaire.

Le département droit dispose d'un secrétariat administratif.

Le rôle et les responsabilités des membres de l'équipe pédagogique sont clairement définis.

Des réunions rassemblent les différents acteurs de la formation (enseignants, étudiants, administratifs) soit au niveau de la faculté (Conseil de faculté), soit au niveau du département (Conseil de département).

En dehors de ces conseils qui réunissent les différents acteurs de la formation, les enseignants sont amenés à travailler régulièrement de façon collective, que ce soit pour procéder à l'auto-évaluation de la formation (l'Unité qualité et accréditation) ou pour l'encadrement des mémoire recherche (Commission scientifique du département ou encore Commission des mémoires de recherche).

Référence 4-2 : L'évaluation des connaissances est pratiquée selon des modalités précisément établies et connues des étudiants.

L'établissement délivre un « guide de l'étudiant de la faculté » qui comprend plusieurs éléments, dont la stratégie de l'établissement, les objectifs recherchés, les conditions et les procédures d'admission, les règles relatives à l'évaluation et les procédés d'accompagnement et d'appui à destination des étudiants. Ce guide précise également l'organisation pédagogique des formations en droit.

Ce guide de l'étudiant de la faculté est complété par un règlement des études, qui décrit notamment l'admission et l'inscription, l'organisation du régime d'études, et qui présente le travail de recherche des étudiants (mémoire de recherche et discussion des mémoires). Le règlement des études précise les conditions d'obtention du diplôme, ainsi que les méthodes d'évaluation (examen du milieu de semestre, examen final). Ainsi, les règles de validation des compétences sont clairement établies.

En outre, il existe un « guide de l'étudiant inscrit en master droit public ». Enfin, il existe des documents propres à chaque module de la formation, distribués en début d'année, qui expliquent pour chaque matière les connaissances et les compétences à acquérir.

Il résulte de ces divers documents que le contenu des programmes, les modalités d'examen, les conditions d'obtention du diplôme sont clairement établis et présentés aux étudiants.

La formation et l'évaluation laissent une place importante aux travaux de recherche. Dans cette perspective, le mémoire recherche occupe une place certaine et donne lieu à des règles précises. Il existe un guide relatif à l'élaboration des travaux et des mémoires de recherche à destination des étudiants. Le projet de mémoire déposé doit être validé par la Commission scientifique du département, puis par le département. Le choix du directeur de mémoire doit être validé par le conseil de faculté. À la fin de chaque semestre, le directeur de mémoire présente au chef de département l'état d'avancement des travaux. Quand le mémoire est terminé, le directeur présente un rapport définitif sur l'ensemble du mémoire au chef de département. Par ailleurs, durant toute la période de réalisation du mémoire, des réunions sont organisées entre le directeur et l'étudiant : au minimum 10 durant la période. Une fois le mémoire soutenu, la Commission des mémoires de recherche veille au respect des conditions et des recommandations des membres du jury. La rencontre avec les étudiantes a permis de constater que certains mémoires de recherche étaient ensuite publiés, ce qui explique le travail de suivi de la Commission des mémoires de recherche.

Le rôle des différents organes (directeur de mémoire, organes collégiaux), de même que la composition du jury est particulièrement bien défini. L'aspect collectif de la détermination du sujet de mémoire permet, comme cela a été confirmé lors des rencontres avec les étudiants diplômés, de définir des sujets adaptés aux besoins du marché de l'emploi, en adéquation avec la politique de l'établissement.

Le règlement des études précise également les procédures mises en place pour vérifier l'acquisition des connaissances et des compétences. Chaque enseignant corrige l'épreuve de la matière qu'il a enseignée, puis un autre enseignant de la même spécialité établit un rapport de suivi de correction. Pour l'évaluation des mémoires de recherche, un jury de trois personnes est composé. Ce jury comprend nécessairement un professeur ou un maître de conférences, et un intervenant extérieur.

Les étudiants regrettent que trop d'examens consistent en un contrôle rigoureux des connaissances, du moins lors de la première année. Le corps enseignant, pour sa part, justifie ce mode de contrôle des connaissances en première année compte tenu de l'origine des étudiants. En effet, les étudiants inscrits en master droit public n'ont pas tous étudié le droit ou la sharia avant leur arrivée (le candidat doit être titulaire d'un diplôme de maîtrise en droit ou en sharia). La première phase de la formation consiste donc à s'assurer que tous les étudiants disposent des bases juridiques nécessaires, ce qui donne lieu à des contrôles de connaissance méthodiques. Par la suite, les travaux de recherche permettent aux étudiants de développer leur analyse, leur réflexion, etc. Par conséquent, les modalités de contrôle des connaissances semblent être en adéquation avec la formation.

Référence 4-3 : Le suivi de l'acquisition de compétences est une préoccupation de la formation.

Les enseignants distribuent en début d'année un document de module de formation, qui explique la matière, ainsi que les connaissances et les compétences à acquérir dans le cadre de l'enseignement dispensé.

Compte tenu de l'origine variée des étudiants, certains n'ayant jamais étudié le droit, d'autres n'ayant jamais étudié la sharia, des cours complémentaires sont prévus.

Référence 4-4 : Les effectifs de la formation et les différents régimes d'inscription des étudiants sont clairement identifiés.

Les effectifs des formations sont régulièrement suivis.

Les données montrent que les effectifs du master droit public sont en légère augmentation depuis 2012/2013. Les taux de réussite sont très bons. On note toutefois un taux de réussite particulièrement faible au semestre 1 de l'année 2014/2015 (27/64 étudiants). Mais le nombre de 64 inscrits est deux à trois fois supérieur à la moyenne des inscriptions pour les autres semestres.

Les modalités de recrutement des étudiants sont clairement définies à partir du règlement uniforme pour les études de 3^e cycle dans les universités saoudiennes.

Les informations concernant l'admission et la procédure d'inscription figurent dans le règlement des études.

Référence 4-5 : La formation dispose d'une information complète sur le devenir de ses diplômés.

Un conseil des diplômés a été mis en place, afin de renforcer les liens entre la faculté et les étudiants diplômés. Par exemple, le conseil crée des associations pour aider les nouveaux diplômés à bénéficier de l'expérience des plus anciens ; facilite les échanges entre les diplômés, notamment les échanges scientifiques sous forme de séminaires et de réunions scientifiques ; etc.

Les diplômés sont informés des événements qui se déroulent au sein du département et sont invités à s'y rendre.

Un formulaire destiné aux employeurs permet d'apprécier les apports et l'efficacité de la formation.

Il s'agit par exemple de savoir si la formation a permis au diplômé d'augmenter ses capacités à travailler en équipe, de faciliter sa prise de décision, d'enrichir ses connaissances juridiques, d'améliorer sa capacité à formuler des idées claires, etc. Le formulaire transmis montre que le taux de satisfaction des employeurs vis-à-vis des formations dispensées est très élevé.

Référence 4-6 : La formation repose sur une politique qualité et éthique rendue publique

L'établissement a clairement défini sa politique : former des étudiants qui apporteront une valeur ajoutée sur le marché du travail saoudien, grâce à leurs connaissances sur le plan scientifique et leur capacité de recherche. L'établissement se positionne donc dans une vision concurrentielle du marché du travail et souhaite répondre de façon réactive aux besoins du marché de l'emploi. Pour répondre à cet objectif, l'établissement veille à respecter certaines valeurs, comme le respect des valeurs culturelles, sociales et religieuses du pays, ou la liberté intellectuelle des enseignants ou encore la transparence.

Pour atteindre les objectifs prédéfinis, l'établissement développe une politique de qualité. Cela a donné lieu à la mise en place d'une structure qui permet d'évaluer les différentes formations, notamment les formations en droit. Il s'agit de l'Unité qualité et accréditation. Il existe un guide relatif à la mise en œuvre du système d'évaluation de la qualité au sein de l'établissement. Le lien entre le Département de Droit et cette unité de contrôle est assuré par les coordinateurs des masters droit public et droit privé.

S'agissant des formations en droit, une perspective de développement serait, d'une part, le renforcement de la qualité de l'offre de formation par la création d'un niveau doctorat, d'autre part, le développement d'actions de coopération scientifique au niveau régional et international.

Chaque année, les programmes de formation (contenu des cours par exemple) peuvent être révisés afin de tenir compte des critiques formulées :

- Par les étudiants. Les étudiants s'expriment de plusieurs façons. Il existe en effet de multiples modalités d'évaluation de la formation et des activités étudiantes par les étudiants. Nous en donnerons deux exemples : les étudiants répondent à un sondage sur la qualité des cours dans un questionnaire préparé par l'Autorité nationale pour l'évaluation et l'accréditation ; il existe aussi un sondage interne destiné à recueillir l'opinion des étudiants sur la qualité du programme.
- Par les diplômés.
- Par les enseignants. Les cours dispensés par un enseignant sont évalués par un autre enseignant de la même spécialité et par le chef du département droit. A la fin de chaque semestre, un rapport des unités d'enseignement est rédigé. En outre, à la fin de l'année universitaire, un rapport d'évaluation du programme est établi en conformité avec le modèle d'évaluation de la Commission nationale pour l'accréditation académique.
- Par les employeurs. Ils remplissent un formulaire établi par l'établissement pour apprécier les apports de la formation.

Afin de mesurer de façon efficace les résultats de ces divers procédés d'auto-évaluation, le Département de Droit a mis en place une « *matrice de mesure des résultats de formation pour chaque unité d'enseignement* ». Le dossier d'auto-évaluation souligne comme un fait négatif l'absence de processus d'évaluation du mécanisme d'évaluation lui-même (l'unité qualité et accréditation). Toutefois, les divers mécanismes mis en place pour procéder à l'auto-évaluation sont déjà remarquables, puisqu'ils interviennent à différents niveaux et à divers moments de l'année universitaire.

Bilan de l'évaluation de la formation

Points forts :

- Le projet de développer une formation exclusivement juridique de haut niveau et ouverte tant aux hommes qu'aux femmes doit être salué. C'est une contribution importante au développement économique et social du Royaume.
- Le comité ne peut que se réjouir de l'investissement matériel et humain dans le projet qu'il a pu constater. L'investissement de l'équipe pédagogique et de l'équipe administrative est total. Les moyens matériels mis à la disposition de la réussite du programme sont très importants et toutes les initiatives reçoivent un financement dès lors que leur utilité pour le programme est établie.
- Le projet est mené en suivant un schéma de développement stratégique clair, progressif et cohérent.
- Le pilotage de la formation manifeste une recherche incontestable d'excellence. Il intègre pleinement la recherche de la meilleure formation possible pour les étudiants ainsi qu'un contrôle constant de la qualité de la formation et des enseignements.
- Le programme semble bien intégré son environnement social et institutionnel même si les liens ne sont pas toujours formalisés.

Points faibles :

- La place faite à l'ouverture internationale est insuffisante. Il est regrettable que l'apprentissage des langues étrangères ne soit pas intégré au cursus. De même, il est regrettable que le cursus ne donne aucune ouverture vers le droit comparé, que ce soit vers les autres droit de la famille continentale ou vers le droit de Common Law. L'évolution générale de la région en fait un carrefour de la mondialisation et il est dommage que les étudiants qui suivent le programme ne soient pas préparés à faire face aux opportunités ou aux défis qui en résultent. L'absence d'ouverture vers l'étranger est un obstacle majeur à tout évolution du programme vers le doctorat.
- L'équipe enseignante de chaque master demeure de taille modeste. Il est important que les étudiants soient confrontés à une pluralité d'enseignants, chacun ayant sa propre approche des questions, avec son propre *background*. Cette pluralité permet aux étudiants de mesurer comment chaque question juridique peut être abordée de différentes façons et donner lieu à différentes vues.
- La place de la recherche dans la charge de travail des enseignants demeure incertaine. A l'heure

actuelle, la mission principale assigné au corps enseignant semble être la formation. Si cela permet d'offrir aux étudiants une proximité et une grande disponibilité du corps enseignant, il est important aussi que le corps enseignant soit incité à développer la recherche. La production d'une recherche de qualité, innovante et ouverte sur l'international est un enrichissement qui bénéficie aux étudiants, à l'établissement et finalement au pays.

Conclusion : appréciation globale

Le Master de droit public délivré par l'Arab East Colleges est une formation qui s'inscrit dans l'évolution générale de la société saoudienne. Le Royaume d'Arabie saoudite présente la particularité que, à la différence de la pratique internationale et même régionale, la régulation sociale se fait principalement par la Sharia et non par le Droit. Cette spécificité se manifeste au plan de la formation par le relativement faible développement des études juridiques. L'évolution générale du pays et de ses besoins remet en cause cet état de fait et fait apparaître un besoin accru de compétences dans le domaine du droit. Le Master de droit public vise à répondre à ce besoin. Il participe ainsi à l'ouverture et à la modernisation du Royaume.

Le Master de droit public délivré par l'Arab East Colleges est une formation qui paraît en adéquation avec les besoins de la société saoudienne et de son marché du travail.

Dans ce contexte, le Master de droit public est une formation qui peut paraître comparativement très généraliste mais qui répond au très fort besoin de formation professionnelle dans un secteur qui, dans le contexte local demeure nouveau. On ne peut par exemple perdre de vue que dans le contexte local ni les avocats, ni les juges n'ont besoin d'une quelconque formation juridique pour exercer leur fonction et faire carrière.

L'Arab East Colleges présente la particularité d'avoir une offre de formation diversifiée, parmi laquelle le droit n'est qu'une composante, et de n'offrir de formation qu'au niveau Master. Ces choix stratégiques font que l'établissement, et ses formations, fonctionnent avec des contraintes inédites qui le rendent difficilement comparable avec des établissements proposant un cursus complet, depuis le bachelor jusqu'au doctorat. Corrélativement, les formations, qui sont relativement récentes, représentent un très important investissement matériel et humain. Elles s'inscrivent dans un projet ambitieux de long terme et qui est en développement. Ce projet est mené de façon construite et méthodique et la demande d'accréditation faite auprès du HCERES fait partie de ce processus.

A ce stade, le Master de droit public délivré par l'Arab East Colleges est une formation qui répond certainement de façon efficace aux besoins immédiats de formation professionnelle du pays. Elle offre un enseignement de qualité dans des conditions d'organisation et de fonctionnement qui sont au standard que l'on peut attendre d'un établissement délivrant des Masters. Il pâtit néanmoins de liens institutionnels limités avec les différents milieux professionnels concernés et d'une faible ouverture à l'international, dans une région fortement globalisée, ce qui limite en l'état actuel les perspectives de préparation au doctorat.

Recommandations pour l'établissement

- Recommandation 1 : développer l'ouverture à l'international

L'apprentissage des langues étrangères devrait être développé de façon à préparer les étudiants au monde professionnel actuel et à leur donner accès à des sources documentaires nouvelles. Il peut s'agir de cours de langue proprement dit ou d'aide à la préparation des certifications (TOEFL, ...).

De plus, des enseignements de droit comparé pourraient être introduits dans le cursus. Ils familiariseraient les étudiants avec la diversité des modes de raisonnement.

Enfin, l'ouverture peut se faire par le développement d'échanges d'étudiants ou d'enseignants avec des établissements partenaires. Individuellement ou collectivement, les étudiants seraient confrontés à des méthodes, des raisonnements ou des pensées différentes.

- Recommandation 2 : développer l'équipe enseignante.

Le développement et la diversification de l'équipe enseignante peut résulter d'un accroissement numérique mais pas nécessairement. L'intervention de professeurs invités étrangers ou de professionnels disposant de compétences de pointe dans des secteurs spécifiques peuvent enrichir la formation.

- Recommandation 3 : renforcer l'incitation à la recherche

Une politique volontariste de développement de la recherche pourrait aider le corps enseignant à améliorer encore la qualité des enseignements. Par exemple, des incitations à la recherche pourraient prendre la forme de primes ou de décharge de service pour des travaux répondant à des critères objectifs de qualité (publication dans une revue nationale avec comité de lecture, publication dans une revue étrangère avec comité de lecture, obtention de subventions publiques pour des projets de recherche, ...). De même, des projets collectifs pourraient être développés sur des thématiques en rapport avec les besoins du Royaume (colloques, rapports,...).

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département Europe et International

Observations de l'établissement

Arab East Colleges n'a pas souhaité émettre d'observations.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département Europe et International

Arab East Colleges
Riyad, Royaume d'Arabie Saoudite

Master Droit public

Décision d'accréditation

Mars 2017

PORTEE DE L'ACCREDITATION PAR LE HCERES

Le HCERES a construit son processus d'évaluation fondé sur un ensemble d'objectifs que les formations supérieures doivent poursuivre pour assurer la qualité reconnue en France et en Europe. Ces objectifs sont répartis en quatre domaines communs au référentiel de l'évaluation et aux critères d'accréditation.

Comme le référentiel de l'évaluation, les critères d'accréditation ont été spécifiquement définis pour les formations à l'étranger. Ces critères ont été adoptés par le Conseil du HCERES en juin 2016 et sont disponibles sur le site internet du HCERES : www.hceres.fr

Le comité d'experts émet un simple avis relatif à l'accréditation de la formation : c'est la commission d'accréditation qui prend la décision en s'appuyant sur le rapport définitif de l'évaluation de la formation. Cette décision d'accréditation est le résultat d'un processus collégial et raisonné.

La décision prise par le HCERES et relative à l'accréditation n'est pas une décision créatrice de droit, que ce soit sur le territoire français, ou à l'international. La décision relative à l'accréditation de l'établissement correspond à l'attribution d'un label et n'emporte pas reconnaissance en France des diplômes délivrés par l'établissement accrédité. Le processus d'accréditation du HCERES n'a donc pas d'effet sur le processus de reconnaissance par la France des diplômes de l'établissement ainsi labellisé.

ANALYSE DES CRITÈRES D'ACCREDITATION

Domaine 1 : Finalité de la formation

CRITÈRE D'ACCREDITATION

La formation affiche de façon claire et lisible les connaissances et compétences à acquérir.

Les étudiants et parties prenantes connaissent les débouchés de la formation en matière de métiers et de poursuite d'études.

APPRÉCIATION DU CRITÈRE

La formation donne une information claire et complète aux étudiants sur ses caractéristiques. Aussi bien lors du recrutement que lors du déroulement de la formation, les étudiants sont informés des connaissances et des compétences qu'ils sont censés acquérir. Réciproquement, la formation est à l'écoute des attentes des étudiants. Les rencontres avec les étudiants ont fait apparaître que dans l'ensemble les étudiants viennent avec un projet professionnel clair et ils trouvent dans la formation ce qu'ils étaient venus chercher.

Domaine 2 : Positionnement de la formation

CRITÈRE D'ACCREDITATION

La formation a défini un positionnement global adapté à ses finalités incluant une articulation claire avec la recherche, des partenariats académiques et/ou avec le monde socio-économique et culturel, des partenariats nationaux et/ou internationaux.

APPRÉCIATION DU CRITÈRE

La formation a un positionnement qui aujourd'hui paraît essentiellement centré sur la formation continue, à la seule destination du marché du travail saoudien. À ce titre, en l'état actuel, elle semble répondre au besoin de formation de cadres supérieurs dans le secteur du droit de façon satisfaisante.

Pour autant, la formation est incitée à développer la préparation à la recherche de haut niveau et à y affecter des moyens du niveau d'une formation Master. La formation est également incitée à développer son ouverture internationale et à envisager une évolution vers le doctorat.

Domaine 3: Organisation pédagogique de la formation

CRITÈRE D'ACCREDITATION

La formation intègre des modules d'enseignement structurés, progressifs, adaptés aux différents publics. Elle permet d'acquérir des connaissances et compétences additionnelles et elle est cohérente avec le contexte socio-économique.

La formation intègre des dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle tels que projets et stages, TICE et innovations pédagogiques.

La formation est ouverte à l'international.

APPRÉCIATION DU CRITÈRE

La formation a une organisation pédagogique traditionnelle. Elle est très généraliste et limitée à l'essentiel du champ disciplinaire. Il est souhaitable que la formation développe des liens formalisés avec les institutions professionnelles de son secteur.

La formation est par ailleurs incitée à développer les TICE dans sa pédagogie.

Domaine 4: Pilotage de la formation

CRITÈRE D'ACCREDITATION

La formation a un dispositif de pilotage clair et opérationnel, incluant la participation des partenaires et des étudiants.

Elle est mise en œuvre par une équipe pédagogique organisée disposant de données précises et à jour.

Les modalités de contrôle des connaissances sont explicites et connues des étudiants.

Les enseignements et les unités de mise en situation professionnelle sont transcrits en compétences.

Des mesures anti-fraude ont été mises en place.

APPRECIATION DU CRITÈRE

Le pilotage de la formation fait l'objet de toute l'attention de la direction de l'établissement. Des outils opérationnels ont été développés permettant un suivi effectif du travail réalisé par les étudiants et les enseignants. De même, le suivi effectif de la satisfaction des étudiants et des besoins du pays est pleinement réalisé.

La formation est incitée à mettre en place des dispositifs anti-fraude et, plus largement, visant à garantir l'intégrité scientifique.

DECISION FINALE

Au vu de l'analyse des critères d'évaluation ci-dessus, la commission d'accréditation prend la décision suivante :

« Décision d'accréditation pour cinq ans, sans condition »

SIGNATURE

Pour le HCERES,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Michel Cosnard". The signature is fluid and cursive, with "Michel" on top and "Cosnard" below it.

Michel Cosnard, président

Date : Paris, 20 mars 2017